



Guillaume ROBIEUX  
Secrétaire du CSE

Après la première présentation du programme Fusion par Manuel Meier lors de la réunion du CSE du 23 juin, les élus du CSE ont transmis à la Direction une liste de questions. Ces questions portaient d'une part **sur la prise en compte du dialogue social et des modalités d'interactions avec les représentants du personnel dans un fonctionnement en mode agile**, et d'autre part **sur les premiers impacts du programme sur les salariés de la Direction Finance** (rappel : cette première phase du projet prévoit la suppression de 2 postes et la modification d'un 3ème).

Des réponses ont été apportées par écrit le 13 juillet. **C'est un euphémisme de dire que ces réponses n'étaient pas celles attendues, car elles ne nous ont apporté quasiment aucune nouvelle information**, en particulier sur les raisons justifiant les 2 suppressions de poste.

Manuel Meier, le Directeur du Programme Fusion, était à nouveau présent à la réunion du CSE du 21 juillet. Les élus du CSE lui ont unanimement fait part de leur déception face au manque d'informations obtenues. Nous lui avons également signalé le sentiment de manque de transparence que nous ressentons dans cette phase de démarrage du projet.

En séance, Manuel Meier a affirmé qu'il n'y avait aucune volonté de nous cacher quelque information que ce soit. Il a également fait part des intentions de l'équipe projet sur la transparence et la communication à l'avenir. Toutefois, il ne nous a communiqué aucun nouvel élément sur le dossier, et aucun engagement formel ne nous a été donné quant à la suite du déploiement du programme Fusion.

**Ainsi, face au manque d'informations fournies et en l'absence de motifs sur la suppression de postes, les élus du CSE ont unanimement déclaré ne pas être en mesure de rendre un avis. Nous avons donc demandé à la Direction de cesser toute discussion à ce sujet avec les salariés concernés par le projet.**

**Comme ils s'y étaient engagés, vos élus CFE-CGC ont refusé de donner un chèque en blanc à la Direction.**

## La procédure d'information / consultation

### Pourquoi les élus du CSE ont-ils décidé de ne pas rendre d'avis ?

Pour permettre aux élus du CSE de rendre un avis lors d'une procédure d'information/consultation, la loi stipule que le CSE doit disposer :

- d'informations précises et écrites transmises ou mises à disposition par l'employeur,
- et de la réponse motivée de l'employeur à ses propres observations.

Dans le cas présent, nous avons estimé que les réponses à nos interrogations étaient bien trop imprécises, voire inadaptées. A ce jour, aucune explication ne nous a été communiquée pour justifier des suppressions de postes.

### Quelles conséquences peut avoir l'absence d'avis du CSE ?

Plusieurs hypothèses :

- L'employeur estime que les élus disposent d'informations suffisantes, et passe en force. Dans le cas présent, au regard de nos arguments et avec la qualité de dialogue social à laquelle nous sommes habitués en France, cette hypothèse est peu probable.
- L'employeur revient vers nous avec des informations pertinentes et les réponses à nos questions. Nous devons alors rendre un avis et le projet se met en place.
- L'employeur ne répond pas à nos questions, les suppressions de postes ne peuvent donc plus être mises en œuvre.

# Le point sur les négociations d'accords en Représentation Syndicale de Groupe (RSG)

Vendredi 22 juillet, la Direction du Groupe AXA a enfin répondu aux demandes de **vos élus CFE-CGC** en proposant de prolonger de 18 mois les 3 accords qui étaient arrivés à échéance le 30 juin dernier. Il s'agit des accords de :

- Transition Activité Retraite,
- Mécénat de Compétences (avec quelques aménagements sur le temps de travail),
- Projets Personnels,

Ces accords sont désormais en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023. **N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFE-CGC pour en savoir plus sur les modalités d'application.**

## Eté 2022

**Bonnes vacances à ceux qui partent, bon courage à ceux qui sont déjà revenus ou qui partiront plus tard.** Nous vous rappelons que le groupe AXA est désormais très vigilant quant au respect des 10 jours de congés consécutifs dans la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et **sur l'exercice du droit à la déconnexion.**

**Des représentants CFE-CGC seront présents à vos côtés tout au long de l'été, n'hésitez pas à nous contacter !**

Par ailleurs, cette année la première phase de l'opération Shareplan aura lieu plus tôt que les années précédentes :

- **réservation à cours inconnu, du 23 août au 6 septembre inclus** (opération à faire sur le site Capeasi).
- fixing, du 13 septembre au 10 octobre inclus (communication aux salariés le 12 octobre) ;
- rétractation/souscription, du 13 au 17 octobre inclus ;
- l'augmentation de capital est prévue le 25 novembre.

### Vos représentants CFE-CGC



Guillaume Robieux



Pascale Rauline



Paul de Torres



Christiana Vincent



Laurent Lamarle



Sandrine Boisset



Nadège Longret



Alain Padet



Patricia Evrard



Hedi ben Sedrine



Sandrina Caraco



Faustine Bernard



Jean-François Grelier



Kristina Kovacheva



Véronique Lagoutte



Marie Christine Leclercq



Eric Li Pat Yuen



Sylvie Grunenbaum



Dominique Grossier



Laura Andrei